

Département du PUY-DE-DÔME  
Canton de SAINT-ELOY LES MINES  
Code Postal : 63390

## **MAIRIE d'ESPINASSE**

Tél. : 04.73.85.72.60.  
Fax : 09.71.70.34.54.  
E-mail : mairie-espinnasse.63@wanadoo.fr

### **PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 07 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le septième juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Espinasse, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BANCAREL Michel, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 9  
Nombre de Conseillers présents : 6  
Nombre de Conseillers votants : 6

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 04 avril 2024

**PRESENTS** : Mr BANCAREL Michel, Mr GIDEL Yves, Mr LOUIS Christian, Mr NOUHEN Michel, Mme BARSSE Marie-Rose, Mr GARDE Jean-Pierre

**ABSENTS EXCUSES** : Mme ROSSIGNOL Patricia, Mr DONEAUD Xavier, Mr RAYNAUD Marcel

\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 15

Monsieur LOUIS Christian a été désigné secrétariat de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et fait procéder à la signature du registre des délibérations.

Il est proposé ensuite de procéder à l'approbation du procès-verbal de séance du 10 avril 2024.

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

\*\*\*

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1 – Adressage communal : désignation d'un délégué par secteur
- 2 – Election européenne : Planning de présence
- 3 – Fête patronale : repas et pot
- 4 – Proposition de convention pour le déneigement avec le Département
- 5 – Travaux routes : emplois partiels, bouchage trous
- 6 – Petit patrimoine communal
- 7 – Travaux appartements, vente poste
- 8 – Questions diverses

## **1 – Adressage communal : désignation d'un délégué par secteur**

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite désigner des délégués par secteur pour procéder au relevé de l'adressage communal.

### **Michel BANCAREL – Michel NOUHEN**

Le Bourg, Le Mazet

### **Jean-Pierre GARDE**

Cacherat, Croche-bœuf, Montivernoux, La Goutte, Grelet, Les Creux, Le Champ de Prasciaux, Pouzadoux, Les Audates, Riobet, Les Prugnes, Pierre-Brune, Les Septères, Bois du Mas, Chausserue, La Ribeyrolle

### **Yves GIDEL**

Freydefont, Les Suchères, Latrou, Le Puy, Riberolles, Chanteranne, Bordas, Lafayette, Mes Neuf-Boules, Murat, Villecitroux,

### **Xavier DONEAUD**

Les Rochettes, Croizet, Lacot, La Gardelle, Longvert, Grand-Pré, Moulin du Pont

### **Marcel RAYNAUD**

Près-du Bois, Pramagnat, La Bourgeade, Ludieu, La Villefranche

## **2 – Election européenne : Planning de présence**

Monsieur le maire met à disposition des membres du Conseil Municipal, le planning de tenue des tables de votes des élections des 30 juin et 07 juillet prochain.

## **3 – Fête patronale : repas et pot**

Monsieur le maire indique que la mairie organise le pot de l'amitié pour la fête patronale du 14 juillet et qu'il prend en charge le paiement des repas offerts aux Elus invités.

## **4 – Convention de coopération public-public entre le Département du Puy-de-Dôme et la Commune d'Espinasse concernant l'exercice du service de viabilité hivernale sur leur domaine public routier respectif**

Le département du Puy-de-Dôme a la charge de plus de 7 000 km de réseau routier.

Le réseau routier départemental peut être soumis, en hiver, à des conditions atmosphériques extrêmes, neige, verglas, vent, formation de congères, nécessitant l'intervention d'un service spécial dit de viabilité hivernale.

L'objectif de ce service hivernal est de limiter au maximum les conséquences des intempéries sur l'activité du département et permettre aux usagers de circuler dans les meilleures conditions.

Toutefois, la totalité des routes constituant ce réseau ne peut être déneigée en même temps, les interventions sur le réseau routier sont donc hiérarchisées. Trois priorités de traitement ont été définies selon l'importance des liaisons avec des créneaux de passage théoriques.

La commune d'ESPINASSE a pour sa part la charge du domaine public routier communal soumis aux mêmes contraintes que le réseau public routier départemental durant la période hivernale. En application notamment des dispositions de l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales, le Maire exerce également ses pouvoirs de police sur le réseau routier départemental en agglomération.

La commune définit son circuit de déneigement en fonction de ses propres priorités et contraintes (notamment transports scolaires, densité de population, sécurité...)

Chaque collectivité est donc gestionnaire de son propre domaine public routier situé dans les limites de son territoire. Elle doit en assurer notamment l'entretien pour garantir un service de qualité et la sécurité des usagers.

En pratique, dans le cadre de leurs circuits de déneigements respectifs, les deux parties peuvent être amenées à emprunter des sections de routes du réseau routier de l'autre partie, sur une faible distance, avant le passage des engins de déneigement du gestionnaire de ces sections. Pour des raisons d'harmonisation et de sécurité publique, le déneigement est alors pratiqué par la partie qui emprunte en premier les sections de routes même si elles n'appartiennent pas à son propre domaine public routier.

Les interventions du département du Puy-de-Dôme et de la commune d'ESPINASSE peuvent donc être complémentaires.

L'exercice harmonisé du service de viabilité hivernale des deux parties a pour finalité d'offrir aux usagers une qualité de service optimale afin de garantir leur sécurité.

En raison des intérêts respectifs des parties, ces dernières ont donc choisi de se rapprocher afin de définir les modalités de leur coopération.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le principe de coopération public-public entre le Département du Puy-de-Dôme et la Commune d'Espinasse concernant l'exercice du service de viabilité hivernale sur leur domaine public routier respectif.
- autorise monsieur le Maire à signer la convention y afférent.

## **5 – Travaux routes : emplois partiels, bouchage trous**

Monsieur le Maire indique qu'il est prévu de réaliser des emplois partiels et de boucher les trous sur 3 ou 4 jours.

## **6 – Petit patrimoine communal**

Monsieur le Maire indique qu'il a procédé au recensement du petit patrimoine communal, à savoir :

- Historique sur les faux-sauniers, grenier à sel, caserne des gabelous et église.
- Historique sur les familles juives hébergées pendant la seconde guerre mondiale dans le secteur Lacot, Longvert, Le Grand Pré (les Justes)

## 7 – Travaux appartements, vente poste

Monsieur le Maire résume l'état d'avancement des travaux dans l'appartement :

- l'isolation est faite,
- Electricité : le passage des câbles doit être réalisé la semaine prochaine (semaine 24) pour faire les peintures.

Vente de la Poste ? Licence ?

Monsieur le Maire propose d'étudier le projet de vente de la poste lors du prochain conseil municipal.

Pour information !

Le disjoncteur du compteur forain ne fonctionnait plus. Il a fallu ajouter un autre compteur provisoire. L'entreprise RAYNAUD va essayer de changer le disjoncteur, mais nous ne savons pas où est le compteur.

## 8 – Questions diverses

### - Dysfonctionnement radar pédagogique

Le radar pédagogique situé route de Saint-Gervais ne fonctionne plus.  
Le vendeur sera contacté

La séance est levée à 21h 30

Fait à Espinasse, le 14 juin 2024

Le secrétaire de séance  
Christian LOUIS



Le Maire,  
Michel BANCAREL

